

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

Nombre de membres
du Comité Syndical
du Syndicat **21**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **21**

Nombre de délégués :
- présents : 13
- représentés : 5
TOTAL 18

L'an deux mille vingt deux, le 26 octobre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière à la salle polyvalente de LA BROQUE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
Mme Marie-Reine FISCHER	-	-
-	-	M. Pierre BURTIN
-	M. Jean HUMANN	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
-	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Pierre THIELEN	-	M. Denis TURIN

Membres représentés :

M. Alexandre GONCALVES de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL

M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Jean HUMANN

M. Jean-Louis BATT du SDEA, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN.

REÇU le

- 2 NOV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Excusés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
Mme Chantal JEANPERT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
M. Laurent ULRICH de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

N° 22-75

LE COMITE SYNDICAL

- VU** la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 ;
- VU** la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 46 ;
- VU** le décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- VU** la convention de mise à disposition du 15 octobre 2019 entre la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et le Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig, portant mise à disposition de Madame Estelle PALFRAY au Syndicat à raison de 13h30 de service hebdomadaire pour assurer le secrétariat ;
- VU** l'article 3 de ladite convention précisant que l'intéressée est mise à disposition par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig au Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig, à compter du 1^{er} octobre 2019 pour une durée de 3 ans renouvelables ;

CONSIDERANT la demande de l'intéressée de sa mise à disposition au Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig à raison de 13h30 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**pprouve
à l'unanimité**

la convention de mise à disposition de personnel jointe en annexe,

autorise

le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel jointe en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature appears to read 'J. Schickele'.

Jean-Luc SCHICKELE



Transmis au représentant de l'Etat le : 02/11/2022

Publié le : 02/11/2022

REÇU le

- 2 NOV. 2022

**À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM**